

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

A sa réunion du 31 mai 1990, le Comité de concertation permanent a discuté les sujets suivants :

TRACE – résultat de la réunion du 29 mai 1990

Devant les difficultés de TRACE à parvenir à un consensus sur l'avis qu'il devrait donner au Conseil concernant l'examen quinquenal des traitements du CERN, les représentants de l'Association du personnel ont annoncé leur intention d'informer le personnel de la situation et d'organiser une marche de démonstration ainsi qu'un référendum au sujet d'autres actions revendicatives.

Cotisations à la Caisse de pensions

Le Comité a discuté la proposition de relever progressivement les cotisations jusqu'à 30% des traitements de référence et l'Association du personnel a demandé que la question de la répartition de ce taux entre l'Organisation et le personnel soit renvoyée à TRACE dans la mesure où aucun accord ne peut se faire entre la Direction et l'Association du Personnel.

Recours en matière de classification des emplois

Le Comité a examiné des propositions de modifications de la Circulaire administrative No 18 qui avaient été élaborées à la suite des recommandations de la Commission paritaire consultative des recours. La discussion se poursuivra à la prochaine réunion.

Recrutement de travailleurs postés

G. Michel a annoncé que la Direction élabore des propositions pour le recrutement de jeunes diplômés devant être formés aux fonctions d'opérateur (pour accélérateurs et ordinateurs). Ils ne seraient engagés que pour des périodes de durée limitée, pendant lesquelles ils travailleraient normalement par roulement. L'Association du personnel a réservé sa position dans l'attente des discussions futures.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

At the meeting of the Standing Concertation Committee on 31 May 1990, the following topics were discussed :

TRACE – outcome of meeting on 29 May 1990

In the light of the difficulties experienced by TRACE in trying to reach a consensus on the advice it should give to Council concerning the five-yearly review of CERN salaries, the Staff Association representatives announced their intention of informing the staff of the situation and holding a demonstration march as well as organizing a referendum concerning other industrial actions.

Pension Fund Contributions

The Committee discussed the proposal to increase the contributions progressively to reach 30% of the reference salaries. The Staff Association asked that the question of the sharing of this percentage between the Organization and the staff should be referred to TRACE if there was no agreement on this subject between the Management and the Staff Association.

Appeals against job classification

The Committee examined proposals for amendments to Administrative Circular No. 18 which had been prepared in response to recommendations by the Joint Appeals Board. The discussion will be continued at the next meeting.

Recruitment of shift workers

G. Michel announced that the Management was preparing proposals for the recruitment of young graduates to be trained to become accelerator and computer operators. They would be engaged for fixed-term periods only, during which they would normally work on shifts. The Staff Association reserved its position pending future discussions.

Divers

Faisant référence à la section intitulée 'sanctions' dans la communication officielle sur l'utilisation des calculatrices au CERN (Bulletin hebdomadaire no 22/90), l'Association a fait remarquer que les dispositions des Statut et Règlement du Personnel mentionnées pour les titulaires s'appliquaient également aux autres membres du personnel (boursiers, attachés, etc.).

Cette réunion était la dernière réunion ordinaire à laquelle participaient les représentants actuels de l'Association du personnel, leur mandat venant à expiration; aussi le Président les a-t-il remerciés de leurs contributions à l'action positive du Comité ces dernières années.

Prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 4 juillet 1990.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a tenu sa neuvième réunion le 23 mai 1990. Celle-ci a été entièrement consacrée à l'examen du rapport du Groupe de travail 'L'équilibre technique de la Caisse de pensions du CERN'. Se fondant sur l'analyse faite dans ce rapport et sur les recommandations du Groupe, le Conseil d'administration a émis à son tour les recommandations suivantes :

Financement

Estimant indispensable de maintenir l'équilibre technique de la Caisse, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions est d'accord avec la proposition d'augmenter progressivement le taux global de cotisation à 30 % du traitement de référence. A ce sujet, le Conseil d'administration tient à souligner que la question de la répartition de la cotisation entre les membres et les Organisations participantes n'est pas de son ressort.

Principes de fonctionnement

Approuvant entièrement le maintien du mode de fonctionnement de la Caisse en capitalisation, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions considère que le montant de la dette du CERN à l'égard de la Caisse ne devrait pas dépasser les 20 % de la fortune (ce qui correspond, par exemple, à la proportion admise par la loi sur la prévoyance professionnelle en Suisse) et que l'Organisation doit assurer le service effectif de la dette. Quant à son profil d'évolution, le Conseil d'administration constate que jusqu'à présent il a suivi la courbe prévue. Le Conseil d'administration demande à être consulté lorsque l'échéancier sera mis à jour.

Le principal de la dette devrait pouvoir être amorti sur une période de trente ans, ce qui correspond à la période fixée dans les calculs actuariels. Les montants des intérêts et de l'amortissement devront être régulièrement inscrits au

Other business

Referring to the paragraph entitled 'Sanctions' in the Official News on the use of computing facilities at CERN (Weekly Bulletin No. 22/90) the Staff Association pointed out that the measures of the Staff Rules and Regulations mentioned for staff members are also applicable to other members of the personnel (fellows, associates, etc.).

This was the last normal meeting during the tenure of office of the present Staff Association representatives, and the Chairman therefore thanked them for their contributions to the achievements of the Committee during the last few years.

Next meeting

The next regular meeting will take place on 4 July 1990.

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

The Governing Board of the Pension Fund held its ninth meeting on 23 May 1990. The meeting was entirely devoted to examination of the report of the working group on 'The technical balance of the CERN Pension Fund'. On the basis of the analysis in the report and the working group's recommendations, the Governing Board has drawn up the following recommendations:

Financing

Considering that it is vital to maintain the Fund's technical balance, the Governing Board of the Pension Fund agrees with the proposal to increase progressively the overall contribution rate to 30 % of reference salaries. In this connection, the Governing Board wishes to stress that it is not competent to decide how the overall contribution is shared between the members and the participating Organizations.

Operating principle

The Governing Board approves the maintenance of the Fund as a capitalized scheme and considers that CERN's debt to the Fund should not exceed 20% of the Fund's assets (equivalent to the proportion permitted by the Law on Occupational Provident Funds (LPP) in Switzerland) and that the Organization should in fact service its debt. With regard to the trend of the debt, the Governing Board notes that it has developed in line with the forecasts. The Governing Board claims the right to be consulted whenever the schedule is updated.

The principle of the debt should be amortized over a period of thirty years, corresponding to the period used as a basis in actuarial calculations. The amounts relating to interest and amortization should be entered regularly in the Organization's budget. The Governing Board stresses that it will follow the trend of the debt attentively.

budget de l'Organisation. Le Conseil d'administration tient à souligner que l'évolution de la dette fera l'objet d'une attention particulière de sa part.

Les garanties

Estimant que les garanties en cas de dissolution de l'Organisation sont insuffisantes pour protéger les membres et les bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions s'associe à la proposition de constituer un groupe ad hoc pour examiner ces questions d'ordre juridique et économique.

Dans cet ordre d'idées, il apparaît indispensable de réactiver et de faire progresser les discussions à propos de la création d'une fondation de droit suisse, comme prévu par le Conseil en cas de dissolution de l'Organisation (cf. procès-verbal de la 81ème session du Conseil (CERN/1628), 26 et 27 juin 1986 et Article I 3.03 – Garantie des prestations, Statuts et Règlements de la Caisse de pensions).

Guarantees

Considering that the guarantees in the event of the dissolution of the Organization are inadequate to safeguard the members and beneficiaries and the members of their families against the economic consequences of disability, old age and death, the Governing Board of the Pension Fund associates itself with the proposal that an ad hoc group be set up to consider the relevant legal and economic aspects of this question.

In that context, it seems vital that discussions concerning the setting up of a foundation under Swiss law be reactivated and pursued, as provided for by the Council in the event of the dissolution (cf. the minutes of the 81st Session of the Council (CERN/1628), of 26 and 27 June 1986 and Article I 3.03 – Guarantee of benefits, Rules and Regulations of the Pension Fund).

RAPPEL

VEHICULES IMMATRICULES EN FRANCE EN SERIE CONSULAIRE ET DIPLOMATIQUE

Les membres du personnel du CERN résidant en France et ayant droit à un véhicule immatriculé en série consulaire ou diplomatique sont informés que leurs conjoints titulaires de cartes de légitimation françaises AT, FI ou 'Assimilé à un membre de Mission diplomatique' peuvent conduire ce véhicule. Cette facilité ne s'applique pas aux enfants ni à d'autres personnes.

Il est rappelé par ailleurs qu'il n'est pas obligatoire d'équiper ce véhicule de phares jaunes.

Relations avec les Pays-Hôtes
Tél. 5152

REMINDER

DRIVING OF VEHICLES REGISTERED IN FRANCE WITH CONSULAR AND DIPLOMATIC LICENCE PLATES

Members of CERN personnel residing in France and having the right to a vehicle with consular or diplomatic plates are informed that it may be driven by their spouses provided they hold French identity documents of the AT, FI or 'Assimilé à un membre de Mission diplomatique' type. This privilege does not apply to their children or to other people.

It should also be noted that such vehicles are not required to have yellow headlights.

Relations with Host States
Tel. 5152

COMITE CONSULTATIF DU PERSONNEL SUPERIEUR

Résultats des élections

1. Le dépouillement des bulletins de vote a eu lieu le 11 Juin 1990, en public, de 17 heures à 19 heures, dans la salle de conférence 4-030 du Bâtiment 14. Les résultats sont les suivants :

Inscrits	582
Bulletins reçus	426
Bulletins invalides	1
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	6
Suffrages exprimés	417

2. Ont obtenu :

Groupe 2 (Physiciens appliqués, Ingénieurs, Informaticiens)

G. Benincasa	111	Voix
P. Ciriani	140	"
B. de Raad	231	"
S. Jarp	87	"
E. Wilson	175	"

Groupe 5 (Administrateurs)

S. Schwarz	76	Voix
C. Warrillow	236	"

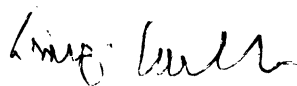
3. Sont proclamés élus :

Groupe 2 B. de Raad, E. Wilson

Groupe 5 C. Warrillow

4. Toute réclamation est à formuler avant le 11 Juillet 1990, auprès de Monsieur Ph.Bernard, AT, ou de Monsieur K.H. Kissler, SL.

Fait au CERN, le 11 Juin 1990, en présence de Messieurs E. Chiaveri, M. Doran, K. Goebel, D. Jacobs et A.Minten.


G. Cavallari


K.H. Kissler